

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	14

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le quinze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 9 mars 2018

Présents : BIENVENU Alain, VERDON Gérard, SANFAUTE Odile, BRISSON Jean-Pierre, CHARBONNEAU Katlyne, PICORON Laurence, LAGACHE Éric, DAUBORD-AUROUSSEAU Laurence, ROY Thierry, THOMAS Martine, CHAUDREL Maurice, GUILLON Richard et PINEAU Dominique.

Pouvoir : AIME Anne à THOMAS Martine

Absent : TRICHET Charles

Secrétaire de séance : BRISSON Jean-Pierre

Approbation par l'ensemble des membres du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 février 2018

Question de Monsieur GUILLON : La Commune de Petosse a délibéré le 9 février dernier en faveur du retour à la semaine de 4 jours ; Quid de notre délibération « Modification des rythmes scolaires » du 22 février 2018.

OBJET 357 – COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY- VENDEE : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE (BROYAGE, LAMIER, DEBROUSSAILLAGE)

Vu l'article L.5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de prestations de service entre la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée et la Commune de Le Langon fixant les modalités d'intervention de l'EPCI pour les prestations suivantes :

- Entretien des abords de voies
- Entretien des terrains communaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

OBJET 358 – RESTAURANT SCOLAIRE : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Vu l'article 3 de l'acte d'engagement établi le 13 juillet 2016 avec l'entreprise TRANSGOURMET pour assurer la fourniture de matières premières destinées à la fabrication des repas du restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2016, pour une durée d'un an, renouvelable au plus deux fois (soit 3 ans maximum) ;

Vu le projet de convention de groupement de commandes entre la ville de Fontenay-le-Comte, les Communes de Le Langon, Saint Martin de Fraigneau et Montreuil, ayant pour but l'achat en commun de denrées alimentaires pour la confection des repas, afin d'optimiser la réduction des coûts et d'améliorer l'efficacité économique de ces achats ;

Considérant que ce groupement a vocation à couvrir les besoins des membres du groupement durant trois années à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire :

- A signer ladite convention de groupement de commandes,
- A établir un avenant avec l'entreprise TRANSGOURMET afin de proroger le contrat initial du 31 août 2018 au 31 décembre 2018.

OBJET 359 – CIMETIERE COMMUNAL : TARIFS DES CONCESSIONS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier les tarifs des concessions dans le cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✚ Par 12 voix pour et 2 abstentions, décide de ne plus vendre de concession perpétuelle à compter du 1^{er} mai 2018
- ✚ Par 11 voix pour et 3 abstentions, décide d'appliquer à compter du 1^{er} mai 2018 les tarifs suivants :
 - Pour 30 ans : 100 €
 - Pour 50 ans : 200 €

OBJET 360 – ASSOCIATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX DE L'HERMENAULT : DEMANDE DE SUBVENTION

Après délibération, par 11 voix pour et 5 voix contre, le Conseil Municipal attribue une subvention d'un montant de 100 € à l'association du Patrimoine Religieux de L'Hermenault.

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Monsieur le Maire informe que le Diocèse de Luçon envisage de mettre en vente courant 2020 les bâtiments de la cure et les terrains adjacents.
- ✚ La Société Infocom réalisera prochainement des plans de la commune, un point d'information et des agendas de poche sur Le Langon. Le financement de cette opération sera assuré grâce aux emplacements publicitaires vendus par la société.

- ✚ Constitution d'un groupe de travail sur l'élaboration du Plans de Prévention des Risques d'Inondation : Messieurs BIENVENU Alain, VERDON Gérard, ROY Thierry et GUILLON Richard
- ✚ Monsieur le Maire informe que deux commerces de Le Langon ont constaté que les travaux d'effacement des réseaux avaient entraîné des pertes sur leur exploitation. Ce dossier a été transmis au service de protection juridique de l'assurance de la commune.
- ✚ Le prochain Conseil Municipal est fixé au 19 avril 2018

La séance est levée à 22h00